

Administration communale WINCRANGE

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du: 26.09.2016
Date de l'annonce publique: 20.09.2016
Date de convocation: 20.09.2016

Présents: Thommes, bourgmestre;
Weber, Meyers, échevins
Arend, Engelen, Koos, Lutgen, Piret, Scholzen, Thillens conseillers;
Simon, secrétaire ff;

Excusé(s): Durdu

Ordre du jour 4

Sujet: **Modification du règlement-taxe relatif à la fixation des prix d'entrée pour la piscine publique à Wincrange.**

Le Conseil Communal,

- * Revu sa délibération du 22.08.2007 par laquelle le conseil communal avait voté un règlement concernant l'utilisation de la piscine à Wincrange;
- * Revu sa délibération du 21.09.2011 par laquelle le conseil communal avait modifié le règlement-taxe relatif à la fixation des prix d'entrée pour la piscine publique à Wincrange, approuvé par l'autorité supérieure en date du 24.11.2011, réf. 4.0042 (35370) ;
- * Considérant que la commune ait l'intention d'offrir des cours spécifiques, organisés par leur propre maître nageur ;
- * Considérant que ledit règlement ne prévoyait pas de tarif pour de tels cours ;
- * Considérant qu'il y a donc lieu de prévoir un tarif y relatif;
- * Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
- * Après en avoir délibéré;

décide à l'unanimité des voix

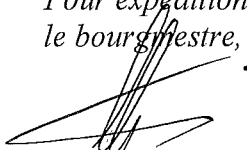
- 1) **de modifier le règlement-taxe relatif aux prix d'entrée pour la piscine publique à Wincrange en prévoyant un tarif pour des cours spécifiques offerts par la commune de Wincrange par leur propre instructeur de natation. Le règlement-taxe se présente alors comme suit:**

	Par personne	
	Par séance	carnet de 10 séances
0 à 4 ans:	gratuit	gratuit
5 à 12 ans:	1,50 €	12,50 €
À partir de 13 ans:	3,00 €	25,00 €
Sociétés	75 € par séance avec instructeur de natation 50 € par séance sans instructeur de natation	
Cours offerts par la commune	8,00 € par séance	

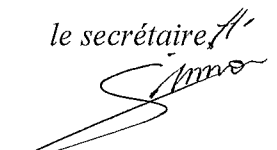
- 2) **de soumettre la présente pour approbation à l'autorité.**

Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête
Suivent les signatures

Pour expédition conforme,
le bourgmestre,



le secrétaire,



Le présent règlement a été approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 16.11.2016, réf. 819xb0c2a.